



Réservé administration

Vignette # : \_\_\_\_\_

**Demande de Vignette**  
**Stationnement nord & sud**  
**-RÉSIDENTS SANS ACCÈS TERRESTRE-**

Conditions et modalités:

- Je consens à accepter les modalités suivantes en signant et en payant les frais de 20,00 \$ (chèque ou comptant) pour l'obtention de cette vignette.
- Une vignette par adresse est disponible.
- La vignette est valide jusqu'au 31 décembre 2021.
- La vignette est obligatoire pour accéder au stationnement. Elle doit être accrocher au rétroviseur et être visible.
- Je consens à respecter la réglementation en vigueur.

Preuves requises (copies ou pièces jointes en courriel) :

1. Permis de conduire du demandeur (obligatoire)
2. Certificat d'immatriculation (obligatoire)

Nom :		
Adresse Lac-des-Seize-Îles :		
Tél :	Cell :	Courriel :
Stationnement Nord : <input type="checkbox"/>	Stationnement Sud : <input type="checkbox"/>	

Marque-modèle du véhicule :	Couleur
N° de la plaque d'immatriculation :	

Stationnement pour personne handicapée	_____ Oui	_____ Non
Veuillez fournir une copie de la vignette de personne handicapée avec le numéro.		

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Dépôt de la demande et remise de la vignette

*Par courriel ou par courrier* : vous pouvez envoyer le formulaire et les preuves requises à [info@lac-des-seize-iles.com](mailto:info@lac-des-seize-iles.com) , ou les déposer dans la boîte courrier verte à l'avant de l'hôtel de ville, au 47, rue de l'Église. Votre paiement peut être déposé dans la boîte ou envoyé par la poste.

Votre vignette vous sera acheminée par courrier, une fois que vos informations auront été validées et le paiement reçu.

Pour toute question, veuillez communiquer avec la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles à [info@lac-des-seize-iles.com](mailto:info@lac-des-seize-iles.com) ou au 450 226-3117.